



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Projet Pipeline Saint-Laurent

#### ENTENTE SUR UN FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ENTRE L'UPA, LA FPBQ ET ULTRAMAR

**Montréal, le 29 mars 2011** – L'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) et Ultramar annoncent la création du Fonds d'aménagement forestier durable Ultramar en lien avec la construction du *Pipeline Saint-Laurent*. Rappelons que ce pipeline, d'une longueur de 240 km, reliera la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis et le centre de distribution d'Ultramar à Montréal-Est, permettant à l'entreprise d'acheminer d'une façon fiable, sécuritaire et respectueuse de l'environnement ses produits pétroliers destinés à la grande région de Montréal.

Le Fonds d'aménagement forestier durable Ultramar permettra aux propriétaires forestiers touchés par le passage du Pipeline Saint-Laurent de bénéficier de sommes pour aménager les autres portions de leur boisé. Le Fonds sera doté d'un budget de 1,5 million \$ sur 5 ans et les propriétaires admissibles pourront y recourir pour réaliser une gamme reconnue de travaux sylvicoles.

Il s'agit d'une première entente du genre avec un gestionnaire d'emprise d'intérêt public sur le territoire de la forêt privée. Pour le président de la FPBQ, Monsieur Pierre-Maurice Gagnon « nous saluons la création d'un tel fonds qui devrait être encouragée pour tout projet d'infrastructure publique afin de minimiser l'impact sur le milieu forestier ».

« Nous sommes heureux de cette entente qui se veut un nouvel exemple des efforts déployés avec les acteurs du milieu afin d'assurer des retombées positives concrètes à notre projet » a quant à lui déclaré Monsieur Louis Bergeron, Vice-président, Développement des affaires, Gestion des terminaux et Pipeline Saint-Laurent chez Ultramar.

Cette entente s'ajoute à l'entente-cadre conclue en 2006 entre Ultramar et l'UPA, balisant notamment les relations avec les producteurs agricoles et forestiers dont le territoire est touché par le projet. L'entente-cadre comporte plusieurs volets, dont une série de paramètres déterminant la compensation offerte aux propriétaires affectés, un guide de gestion de l'emprise du pipeline, une description des mesures générales d'atténuation qu'Ultramar appliquera en milieux agricole et forestier, ainsi que quatre documents à caractère juridique, soit une convention d'option, une convention de droit de propriété superficielle et de servitudes, une convention d'accès et, enfin, une convention de droits de travail.

## **À propos de l'UPA**

L'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles du Québec. Avec ses 155 syndicats de base, ses 16 fédérations régionales, ses 205 syndicats et 21 groupes spécialisés, l'UPA est l'interlocutrice unique, la voix officielle qui parle au nom de tous les agriculteurs et agricultrices du Québec. L'Union regroupe les producteurs et productrices agricoles suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent (secteur général) et selon le type de production agricole qu'ils exercent (secteur spécialisé).

## **À propos de la Fédération des producteurs de bois du Québec**

La Fédération des producteurs de bois du Québec joue un rôle de représentation des producteurs de bois et des propriétaires forestiers sur la scène provinciale. Elle contribue également à la coordination de l'action des syndicats et offices de producteurs de bois qu'elle regroupe. Ces syndicats et offices sont responsables de l'administration de quatorze plans conjoints qui encadrent la mise en marché du bois produit par les propriétaires forestiers dans une démarche de gestion de l'offre et de mise en marché collective. Les syndicats et offices ont aussi comme mission de défendre, à l'échelle régionale, les intérêts généraux des producteurs de bois et des propriétaires de boisés. La Fédération des producteurs de bois du Québec est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés.

## **À propos d'Ultramar Ltée**

**Ultramar Ltée**, dont le siège social est situé à Montréal, possède et exploite la raffinerie Jean-Gaulin, à Lévis, près de Québec, dont la capacité de production est de 265 000 barils de pétrole par jour. Elle commercialise de l'essence et du carburant diesel auprès d'un important groupe d'utilisateurs industriels et de clients commerciaux, de même que par le biais d'un réseau de près de 820 stations-service et dépanneurs, 85 postes d'approvisionnement par carte destinés à l'industrie du camionnage, en plus de vendre du mazout domestique à quelque 140 000 clients. Ultramar Ltée, filiale de Valero Energy Corporation (symbole VLO à la Bourse de New York), emploie plus de 3 700 personnes et ses réseaux de raffinage, de distribution et de vente au détail contribuent au maintien de plus de 10 000 emplois indirects, ce qui en fait l'un des plus grands employeurs de l'est du Canada. Pour plus de renseignements sur Ultramar, visitez le site Internet de la Société à l'adresse [www.ultramar.ca](http://www.ultramar.ca)

-30-

### **Source et renseignements :**

Marc-André Côté  
Directeur général  
Fédération des producteurs de bois du Québec  
(450) 679-0530 (8200)

Michel Martin  
Directeur principal, Affaires publiques et gouvernementales  
Ultramar Ltée  
Téléphone : (514) 499-6211  
[michel\\_martin@ultramar.ca](mailto:michel_martin@ultramar.ca)